

# **COMMUNE D'ALBAS**

**(LOT)**


## **CAHIER DE PRESCRIPTIONS DE SÉCURITÉ**

### **POUR LA SÉCURITÉ DE L'AIRE DE CAMPING-CARS SOUMISE À UN RISQUE NATUREL OU TECHNOLOGIQUE**

**AIRE CAMPING-CARS**

**ADRESSE** : 310 rue de l'Ancien Moulin

**COMMUNE** : ALBAS - 46140.

Cahier soumis à l'avis de la sous-commission départementale pour la sécurité des occupants de terrains de camping et de stationnement des caravanes en date du : 

Cahier notifié par le maire en date du : 

## PREAMBULE

Les aires de camping-cars, du fait notamment de leur implantation, peuvent être soumis à des risques naturels ou technologiques majeurs tels que des inondations ou d'autres phénomènes.

C'est pourquoi dans les zones à risques naturels ou technologiques prévisibles, des prescriptions en matière d'information, d'alerte et d'évacuation dans le but d'assurer la sécurité des occupants des campings, aires de camping-cars et des parcs résidentiels de loisirs doivent être édictées au travers de la rédaction de cahiers de prescriptions de sécurité des campings.

Les zones concernées sont notamment celles définies à l'article R 125-10 du code de l'environnement :

- plan particulier d'intervention
- plan de prévention des risques naturels prévisibles
- les communes situées dans les zones de sismicité faible, modérée, moyenne ou forte
- exposition à un risque majeur particulier par arrêté préfectoral.

Le cahier de prescriptions de sécurité porte à la fois sur :

- l'information (lisible à l'aide d'un QR code par chaque occupant, dès son arrivée, d'un document relatif aux consignes de sécurité et aux mesures de sauvegarde, affichage des informations et des consignes sur un modèle d'affichage homologué...),
- l'alerte (modalités de déclenchement, mesures à mettre en œuvre, installation de dispositifs d'avertissement des usagers...),
- l'évacuation (conditions de mise en œuvre, cheminements balisés, désignation de lieux de regroupement et de refuge...).

Le cahier de prescriptions de sécurité a pour objectif de regrouper dans un seul document, à disposition à la fois du public et de l'exploitant, toutes les informations nécessaires à l'exploitant de l'aire de camping-cars, à ses occupants pour prévenir la survenance de risques majeurs et réagir en cas d'événement.

<p>Ce document doit être laissé à la libre consultation des occupants du terrain. Il est consultable en mairie et par QR code sur site.</p>
---

# **SOMMAIRE**

## **1. INFORMATIONS GENERALES, ADMINISTRATIVES ET CONSIGNES D'EXPLOITATION PERMANENTES**

- Fiche administrative,
- Descriptions des moyens d'information, d'alerte, d'évacuation et de secours et conditions d'entretien,
- Consignes d'exploitation permanentes.

## **2. INFORMATIONS POUR LES OCCUPANTS DU TERRAIN**

- Nature des risques auxquels est soumis le terrain,
- Données générales pour chacun des risques présents sur le terrain,
- Consignes de sécurité à suivre par les occupants en cas d'alerte et d'évacuation reprises dans le document de synthèse établi en plusieurs langues et remis à chaque campeur dès son installation,
- Plan d'affichage et langues de diffusion des consignes.

## **3. PRESCRIPTIONS D'ALERTE**

- Organisation de l'alerte, compétences et rôle des organismes publics
- Rôle du gestionnaire en cas d'alerte,
- Rôle du maire.

## **4. PRESCRIPTIONS D'EVACUATION**

- Plan d'évacuation approuvé
- Rôle du gestionnaire en cas d'évacuation.

## **5. ANNEXES**

- Numéros de téléphones et sites internet importants

# **1. INFORMATIONS GENERALES,** **ADMINISTRATIVES ET CONSIGNES** **D'EXPLOITATION PERMANENTES**

## **Fiche administrative du terrain**

**NOM DE L'AIRE DE CAMPING-CARS : Balcon sur le Lot**

Adresse : 310 rue de l'Ancien Moulin, 46140 ALBAS

Téléphone mairie : 05 65 20 12 21

Email mairie : mairiealbas@wanadoo.fr

Nom et adresse du gestionnaire : CAMPING-CAR PARK, 3 rue du Docteur Ange Guépin, 44210 PORNIC

**PERIODE ANNUELLE D'OUVERTURE** : du 01 avril au 31 octobre inclus

**RESPONSABLE(S) de la SECURITE joignable en cas d'urgence** :

**NOM prénom** : DECOUDIN Marc ( Elu)

Portable : 06 28 57 57 41

**Personne relais en son absence** :

Nom Prénom : REILHE Emmanuel

Portable : 06 88 96 45 22

**CARACTERISTIQUES DU TERRAIN** :

- **Superficie totale** : environ 55a 00ca
- **Superficie bâtie au sol** : environ 100 m<sup>2</sup>
- **Clôture (genre)** : Talus, roches et une barrière automatique d'accès
- **Nombre d'accès** : 1
- **Configuration du terrain**: plat, légèrement boisé en bordure du Lot

**TYPES D'EMPLACEMENTS** : stationnement de camping-cars  
exclusivement

**Nombres total d'emplacements** : 20

*Autorisations administratives*

**Autorisation d'aménager** : Arrêté n° DP04600121X0023 du 03  
décembre 2021

## **Nature des risques auxquels est soumis le terrain**

### **1- Le risque Inondation**

Il s'agit d'inondations occasionnées par le débordement du Lot, limitrophe du terrain.

Un PPRi (Plan de Prévention du Risque) inondation a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 9 juin 2008 sur le bassin Lot Aval. Il délimite les zones directement et non directement exposées aux inondations et définit, pour ces zones, des mesures de prévention et de protection ainsi que des mesures relatives à l'occupation et à l'utilisation de l'espace.

Le terrain, objet du présent document est classé en zone V1 aléa fort

### **2- Le risque Rupture de barrage**

Sur le bassin du Lot les barrages servent principalement à la production d'énergie électrique et sont gérés par les services d'EDF. Les plus importants sont sur la Truyère. Il en existe une quinzaine, dont 2 très importants, sur la Truyère (GRANDVAL et SARRANS)

## **Visites de contrôle**

Le 25 juin 2024 : visite périodique de contrôle par la Sous Commission Départementale pour la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravanes.

## **Matériels installés et conditions d'entretien**

Un extincteur de type « poudre » situé sur l'ancien bloc sanitaire (local technique)

Cet extincteur fait l'objet d'un contrat d'entretien avec la société « NOE SECURITE »

## **Consignes d'exploitation permanentes**

- 1)** S'assurer que les consignes de sécurité sont effectivement présentes à l'entrée de l'aire ainsi que sur le panneau d'affichage dédié à cet effet.
- 2)** Procéder périodiquement, à la vérification de l'éclairage de sécurité (solaire) situé en bordure de la voie d'accès
- 3)** Veiller à ce que le plan situé à l'entrée de l'aire soit toujours lisible.
- 4)** Se tenir informé quotidiennement des prévisions météorologiques départementales en consultant le site Internet de Météo France à l'adresse suivante : <http://www.meteofrance.com> ou de tout autre opérateur météo
- 5)** Informer le maire et la préfecture de tout changement important ayant un impact en matière de sécurité
- 6)** Afficher le numéro d'appels des services de secours (sapeurs-pompiers : 18 ou 112, gendarmerie ou police : 17, SAMU : 15).

# 1. INFORMATIONS POUR LES OCCUPANTS DU TERRAIN

Affichage à l'entrée de l'aire et sur le panneau d'information



CAMPING-CAR  
PARK

## ATTENTION

Cette aire est située sur une zone naturelle à risque: zone d'inondation.  
Toute personne entrant sur cette aire devra impérativement avoir renseigné son numéro de téléphone portable sur son compte. En cas d'inondation, nous vous demandons de quitter l'aire.

Merci de votre compréhension.  
L'équipe CAMPING-CAR PARK



This area is on a dangerous natural area : overflowing.  
Therefore it is compulsory for anyone entering the site to hav registered a valid phone number in their customer account's informations. In case of flood, please exit the area.

Thank you for your understanding.  
CAMPING-CAR PARK team



Achtung, diese Stellplatz ist auf eine rote Gefahrenbereich : Flut.  
Aud die Stellplatz einzufahren müssen Sie eine gültiges Telefonnummer in Ihre Kundenkonto eingeladen haben.  
Im Falle von Überschwemmung, bitte aus die Stellplatz fahren.

Vielen Dank für Ihre Verständnis.  
Das CAMPING-CAR PARK Team

CAMPING-CAR PARK, 3 rue du Docteur Ange Guépin 44210 Pornic  
tel: 01 83 64 69 21 - [contact@campingcarpark.com](mailto:contact@campingcarpark.com)

SAS au capital de 104 794 € - 53044253 RCS Saint Nazaire - APE 5630Z - SIRET 530 944 530 0009 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR1963094233

## Affichage sur le panneau d'information

**Ce terrain de camping-cars est exposé aux risques  
d'inondation et de Rupture de barrage**

**BALCON SUR LE LOT**

**ALBAS - 46140**



en cas de **danger** ou **d'alerte**

consignes particulières

1. En cas d'alerte, gardez votre téléphone près de vous afin de réagir aux informations données par Camping-Car Park
2. Suivez les instructions du Maire ou de son représentant
3. En cas d'évacuation, sortez votre camping-car de l'aire en suivant les instructions qui vous sont données.

pour en savoir **plus**, consultez

> en mairie : le cahier de prescriptions de sécurité





**This motorhome site is exposed to the risk of flooding and dam failure.**

**BALCON SUR LE LOT**

**ALBAS - 46140**



in case of danger or alert

particular instructions

1. In case of an alert, keep your phone close to you in order to react to the information given by Camping-Car Park
2. Follow the instructions from the Mayor or his representative
3. In the event of an evacuation, remove your motorhome from the area by following the instructions given to you.

For more information, see

> *in town hall: the safety prescriptions book*

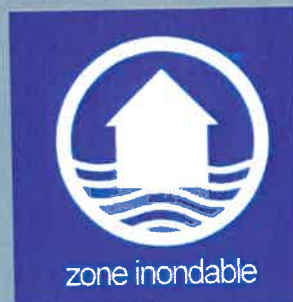




**Dieser Wohnmobilstellplatz ist der Gefahr von  
Überschwemmungen und Dambrüchen  
ausgesetzt**

**BALCON SUR LE LOT**

**ALBAS - 46140**



**im Falle einer Gefahr oder eines Alarms**

**spezielle Anweisungen**

- 4. Halten Sie im Falle einer Warnung Ihr Telefon in Ihrer Nähe, um auf die Informationen von Camping-Car Park reagieren zu können**
- 5. Befolgen Sie die Anweisungen des Bürgermeisters oder seines Vertreters**
- 6. Im Falle einer Evakuierung entfernen Sie Ihr Wohnmobil gemäß den Ihnen gegebenen Anweisungen aus dem Gelände.**

**Weitere Informationen finden Sie unter  
*im Rathaus: das Sicherheitsanforderungsbuch***

# 1. PRESCRIPTIONS D'ALERTE

## Dispositifs de vigilance

### **VIGILANCE METEO (cartographie Météo-France)**

En fonction de la situation météorologique et du niveau de vigilance nécessaire, chaque département est coloré en vert, jaune, orange ou rouge.

Lorsque le département est coloré en orange ou rouge, un ou plusieurs pictogrammes spécifiques illustrent le phénomène (submersion marine, vent violent, pluies/inondations, orages, neige et verglas, avalanches, canicule et grand froid).

Un clic sur le département fait apparaître un bulletin de suivi qui précise l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin prévisible, ainsi que les conséquences possibles de ce phénomène et des conseils de comportement.

**ROUGE** Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

**ORANGE** Soyez très vigilant. Des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

**JAUNE** Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique. Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex. orage d'été) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

**VERT** Pas de vigilance particulière.

Cette carte est réactualisée deux fois par jour à 6 h 00 et 16 h 00. Si un changement notable intervient, elle peut être réactualisée à tout moment (Site internet de la carte vigilance météo : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com))

### **VIGILANCE CRUES (service de prévision des crues de la rivière Lot : Site internet de la carte vigilance crues : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr))**

L'information de vigilance crues consiste à qualifier le niveau de vigilance requis compte tenu des phénomènes prévus pour les 24 heures à venir et ce par une échelle de couleur à quatre niveaux : vert, jaune, orange et rouge, en allant du niveau de risque le plus faible au plus élevé.

La vigilance crues est fondée sur les mêmes principes que la vigilance météorologique. Elle est destinée à informer tous les publics intéressés, particuliers ou professionnels, sur l'évolution du niveau des cours d'eau placés sous surveillance de l'Etat. Elle est aussi destinée aux maires et au préfet qui déclenchent l'alerte lorsque c'est nécessaire et mobilisent les moyens de secours.

Chaque cours d'eau inclus dans la vigilance crues, visible sur la carte, est divisé en tronçons. A chaque tronçon est affectée une couleur correspondant au niveau de vigilance nécessaire pour faire face au danger susceptible de se produire dans les heures ou les jours à venir. Ces niveaux sont les suivants :

**ROUGE** **Risque de crue majeure.** Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens..

*Justifie la mise en œuvre d'un dispositif de crise avec la plus grande réactivité possible*

**ORANGE** **Risque de crue génératrice de débordements importants** susceptibles d'avoir un impact

significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.

*Situation de crise liée à des inondations importantes du cours d'eau spécifié*

**JAUNE** **Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs,**

mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.

*Les maires peuvent être amenés à prendre des mesures localisées pour prévenir ces risques (interdiction de stationnement, etc...)*

**VERT** **Pas de vigilance** particulière requise.

La carte est accompagnée d'un bulletin d'information national et de bulletins d'information locaux qui précisent la chronologie et l'évolution des crues, en qualifient l'intensité et fournissent (si possible) des prévisions chiffrées pour quelques stations de référence. Ils contiennent également une indication sur les conséquences possibles ainsi que des conseils de comportement.

### Dispositifs d'alerte

En fonction de la nature de l'événement prévisible, **le maire doit alerter la population par tout moyen à sa disposition**, il peut décider de déclencher le **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**.

Dans le cas de risque de crue du Lot, l'action du maire consiste à:

- Avertir le gestionnaire de l'aire de camping-cars (CAMPING CAR PARK)
- Surveiller en continu la montée des eaux,
- Alerter les occupants de l'aire de camping-cars et préparer leur évacuation,
- Mettre en place des panneaux de signalisation et les déviations nécessaires

## **LES MOYENS D'ALERTE**

### DE LA COMMUNE

Un représentant de la commune (le maire ou son représentant) se rend sur place et prévient chaque camping-cariste et lui demande de se tenir prêt à évacuer l'aire si la situation le nécessite.

## CAMPING-CAR PARK : À VOS CÔTÉS POUR SÉCURISER LES LIEUX

### **GESTION EVACUATION DE L'AIRE :** relais de vos ordres d'évacuation et/ou de confinement

Seul gestionnaire à posséder la **liste exhaustive des présents** sur l'aire, ainsi que leurs **coordonnées** (téléphone et email), CAMPING-CAR PARK a la capacité de contacter chaque camping-cariste.

En fonction du niveau d'alerte, différentes actions sont mises en place :

- envoi emails et sms aux présents,
- appel téléphonique personnalisé par notre pôle clients dans la langue de l'interlocuteur,
- message sur page web de l'aire,
- post sur page Facebook,
- etc.

# CAMPING-CAR PARK : LA SOLUTION, POUR VOTRE SÉCURITÉ

## DIFFUSION DE MESSAGES : RÉACTIVITÉ !

### Page Facebook CAMPING-CAR PARK (extraits)

**Camping-Car Park**  
4 janvier 2018

Reprise provisoire de l'aire CAMPING CAR PARK de Girac suite au passage de la tempête Eleanor pour cause d'inondation



CAMPINGCARPARK.COM  
**AIRE CAMPING CAR PARK GIRAC / "GIRAC SUR DORDOGNE" - CAMPING CAR PARK - Aires d'étape et de...**

24 likes

**Camping-Car Park**  
10 mai 2018

[VIGILANCE ORANGE] Suite au risque d'inondation l'aire CAMPING-CAR PARK de Meze (34) est fermée jusqu'à nouvel ordre. Nous sommes désolés pour la gêne occasionnée. En savoir + sur l'aire : <https://campingcarpark.com/voce-34/etaulmeze-aire-meze>.



CAMPINGCARPARK.COM  
**AIRE CAMPING CAR PARK MEZE / "Escale de Thau" - CAMPING CAR PARK - Aires d'étape et de services pour...**

1 commentaire 1 partage

### Page web dédiée CAMPING-CAR PARK




**AIRE CAMPING-CAR PARK DE MEZE, ESCALE DE THAU**  
Avenue du stade 34340 MEZE

11,46 €

**Reservez maintenant**

RESERVEZ MAINTENANT

Offre : 10€ de réduction sur la réservation de 2 personnes. Les réservations sont soumises à la disponibilité des places.

Offre : 10€ de réduction sur la réservation de 2 personnes. Les réservations sont soumises à la disponibilité des places.

Offre : 10€ de réduction sur la réservation de 2 personnes. Les réservations sont soumises à la disponibilité des places.

# 1. PRESCRIPTIONS D'EVACUATION

## DE LA COMMUNE

Le **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE** est activé.

Le gestionnaire de l'aire de camping-cars (CAMPING CAR PARK) est prévenu que le maire d'Albas a décidé de faire évacuer l'aire

Un représentant de la commune se rend sur place et prévient chaque camping-cariste et lui demande d'évacuer l'aire dans le calme et selon ses indications.

## DE CAMPING CAR PARK

### PROCÉDURE D'ÉVACUATION

#### **c. Alerte passage en vigilance renforcée - évacuation de l'aire**

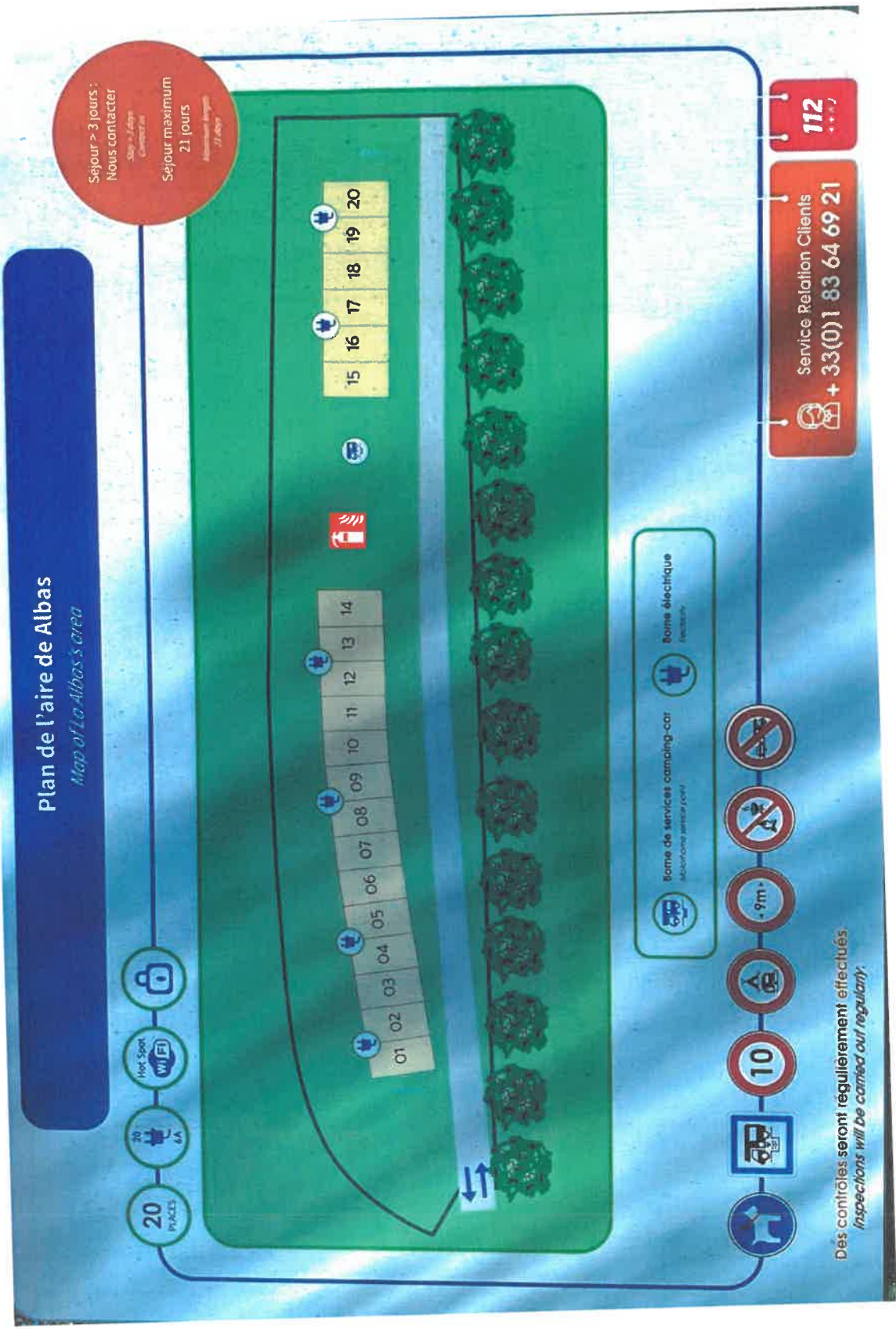
- La Mairie déclenche le Plan Particulier d'Intervention, le délai d'évacuation est alors de 15 heures.
- CAMPING-CAR PARK appelle tous les clients présents sur l'aire, leur demande d'évacuer.
- Le centre d'appel demande à la commune d'afficher à l'entrée de l'aire la fermeture de celle-ci en 3 langues (affiche « alerte météo » fournie par CAMPING-CAR PARK) et de barrer l'entrée avec les moyens nécessaires.
- La liste des clients présents sur l'aire et ceux qui auront été prévenus sera communiquée à la mairie (document que celle-ci transmettra à la préfecture).
- Si des clients ne sont pas joignables, on demandera à la Mairie d'intervenir
- Une fois les clients évacués vérification faite par CAMPING-CAR PARK et la mairie, on s'assure que le matériel borne d'entrée, de sortie et barrière soient hors d'eau.

#### **d. Levée de l'alerte**

Lorsque l'alerte sera levée, CAMPING-CAR PARK contactera les clients pour les informer qu'ils peuvent retourner sur l'aire.



# PLAN D'EVACUATION





**La population peut s'informer auprès :**

- **de la mairie : 05 65 20 12 21**
- **du site internet de la mairie : [www.albas.fr](http://www.albas.fr)**
- **du bulletin municipal par mail : Albas info**
- **du Portail de la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)**
- **de la Préfecture : [www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr)**
- **du SPC (Service de Prévision des Crues) : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)**
- **de Météo France : [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)**
- **Sapeurs-Pompiers 18 ou 112**
- **Gendarmerie ou Police 17**
- **Samu 15**